

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Mise en contexte.....	2
2.	Modalités de la séance d'information publique .....	3
2.1	Conférenciers de Dessau-Soprin.....	3
2.2	Déroulement de la séance d'information publique .....	3
2.3	Personnes présentes .....	4
3.	Interrogations recueillies auprès du public.....	5

## ANNEXES

1.	Documents visuels .....	11
2.	Déroulement de la soirée .....	13
3.	Invitation - journaux locaux .....	15
4.	Invitations personnalisées .....	17
5.	Liste des invités .....	19
6.	Présentation multimédia (PowerPoint) .....	22

## 1. Mise en contexte

Le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Val-d'Or aura atteint sa pleine capacité dans environ deux ans. Dans ce contexte, la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or a mandaté la firme Dessau-Soprin inc. pour réaliser l'étude d'impact du projet d'agrandissement du LES et obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère de l'Environnement du Québec.

L'objectif de cette étude d'impact est de réaliser l'étude des différents impacts environnementaux du projet en vue de l'obtention d'un décret autorisant l'agrandissement du LES de Val-d'Or par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique conformément au *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et aux politiques gouvernementales en vigueur.

### Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles

Le ministère de l'Environnement a annoncé, le 25 octobre 2000, la publication du *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. À l'égard des déchets destinés à l'élimination, ce projet de règlement remplacera le *Règlement sur les déchets solides* datant de 1978. Bien que ce projet de règlement n'est pas encore en vigueur, celui-ci est utilisé comme document de référence dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Parmi les nouvelles dispositions présentées dans le projet de règlement, plusieurs mesures de protections de l'environnement ont été ajoutées par rapport aux mesures actuellement en vigueur.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet d'agrandissement du LES étant terminée, Dessau-Soprin et la MRC de Vallée-de-l'Or en sont venues à la conclusion qu'il serait pertinent, avant de faire parvenir cette étude au ministère de l'Environnement, de rencontrer les divers groupes environnementaux, ministères, élus municipaux et occupants du territoire pouvant être concernés par ce projet, afin de recueillir leurs commentaires sur le contenu de celui-ci.

Ce présent rapport fait référence à la séance d'information publique qui a eu lieu jeudi, le 10 avril dernier, à la MRC de Vallée-de-l'Or. Il fait mention des différentes personnes présentes à cette séance ainsi que leurs commentaires et interrogations concernant le projet d'agrandissement du LES de Val-d'Or, par la MRC de Vallée-de-l'Or. **Notez que cette séance d'information est une démarche facultative**, initiée par Dessau-Soprin et la MRC de Vallée-de-l'Or.

## **2. Modalités de la séance d'information publique**

### **2.1 Conférenciers de Dessau-Soprin présents à la séance**

***M. René Fontaine, ingénieur***  
Chargé de projet de l'étude d'impact

M. René Fontaine a coordonné l'ensemble du projet sur le plan technique et administratif. Lors de la séance d'information publique, M. Fontaine a présenté la première partie, soit la description et la justification du projet.

***M. Michel Germain, géographe, géomorphologue***

M. Germain est intervenu au niveau des aspects concernant la revue des lois et règlements, des exigences environnementales et du processus d'établissement d'acquisition des permis et de l'autorisation. Lors de la séance d'information publique, M. Germain a présenté la deuxième partie, soit celle des aspects techniques de l'étude d'impact.

### **2.2 Déroulement de la séance d'information publique**

Cette séance d'information publique s'est déroulée au siège social de la MRC de Vallée-de-l'Or, soit au 42, place Hammond, à Val-d'Or, jeudi, le 10 avril 2003. Lors de cette séance d'information, deux conférenciers de Dessau-Soprin, firme d'ingénieurs responsable de produire l'étude d'impact environnementale, se sont déplacés afin de venir présenter le contenu de cette étude. Cette présentation, qui a débuté dès 19 h, s'est déroulée en deux parties, suivie d'une période de questions. Cette séance d'information a pris fin à 20 h 15.

M. Christian Riopel, coordonnateur du service de l'environnement et de la foresterie de la MRC ainsi que Mme Ginette Noël Gravel, présidente suppléante du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC étaient présents à l'avant afin de répondre aux interrogations du public. Mme Karolyne Fullum, chargée de projet en environnement à la MRC était présente en tant que secrétaire de la séance d'information publique.

### 2.3 Personnes présentes

Afin de rejoindre les personnes potentiellement intéressées, visées ou impliquées au projet d'agrandissement du LES, Dessau-Soprin et la MRC de Vallée-de-l'Or se sont concertées dans le but de produire une liste exhaustive d'invités. Cette liste se retrouve en annexe de ce rapport. De plus, deux invitations ont été publiées à l'intérieur des journaux locaux afin d'atteindre la population qui pourrait être intéressée par le projet.

Vous trouverez, à l'intérieur du tableau ci-dessous, la liste des **personnes présentes** lors de cette séance d'information publique.

Nom	Organisme représenté
M. Carol Nolet	Municipalité de Belcourt
Mme Ginette Noël Gravel	Mairesse de la municipalité de Rivière-Héva et présidente du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vallée-de-l'Or
M. Yvon Boucher	Directeur général de la ville de Senneterre
M. Marcel Marcotte	Directeur du service de l'urbanisme de la ville de Senneterre
M. Jean Chamberland	Coordonnateur du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Raymond Bilodeau	Maire de la municipalité de Senneterre-paroisse
M. Jeannot Lafrance	Abitibio inc.
Mme Doris Poulin	Aéroport régional de Val-d'Or (ARVO)
M. Bertrand Chartier	Ministère des Ressources naturelles -territoire
Mme Guy-An Desjardins	Mairesse de la ville de Malartic
Mme Danielle Dupuis	Ville de Malartic
M. Gilles Dubreuil	Inspecteur municipal de la municipalité de Belcourt

M. Éric Morissette	Journaliste - TVC-9
M. Lucien Bourassa	Club ski-moteur
Mme Brigitte Goulet	Ministère des Transports du Québec
Mme Marguerite Larochelle	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et citoyenne de Val-d'Or
M. Christian Riopel	Coordonnateur du service de l'environnement et de la foresterie de la MRC de Vallée-de-l'Or
Mme Karolyne Fullum	Chargée de projet en environnement à la MRC de Vallée-de-l'Or

Mme Johanne Breton, du ministère de l'Environnement du Québec et M. Denis Labrecque, journaliste de CHUT-FM, ont tenu à avoir la pochette d'information qui a été remise lors de cette séance d'information publique.

### 3. Interrogations et commentaires recueillis auprès du public

**Mme Guy-An Desjardins**  
Mairesse de la ville de Malartic

**Question :**

Pendant la période hivernale, qu'advient-il du lixiviat ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

Pendant la période hivernale, le lixiviat, pratiquement absent, sera emmagasiné à l'intérieur des bassins de rétention et sera libéré au printemps afin de s'intégrer au processus de traitement.

**Question :**

Dans le scénario le plus optimiste, on estime la durée de vie du site à environ 26 ans. Est-ce que durant cette période, la MRC va avoir terminé de rembourser l'emprunt des quelques millions nécessaires à la construction du nouveau site ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

La construction et la gestion du nouveau site se financeront en trois parties, soit les dépenses de bases qui seront amorties sur un maximum de 20 ans, les cellules d'enfouissement (phases) qui seront amorties sur 3 ans seulement ainsi que les coûts annuels de recouvrements. Donc, lors de la fermeture du site, dans environ 25 ans, aucune dette ne subsistera.

***M. Jean Chamberland***

Coordonnateur du Conseil régional de l'environnement de  
l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

**Question :**

Pourquoi avoir choisi d'implanter le site dans un sol perméable, avec double membrane d'imperméabilisation, versus un sol imperméable ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

Pour des raisons économiques et sociales. La recherche d'un site avec sol perméable impliquait des frais importants pour la MRC. De plus, la majorité des sols perméables (argile) se retrouve habituellement près des rivières et des cours d'eau. Dans ce contexte, des contraintes supplémentaires auraient pu se fonder. De plus, le site du LES actuel est déjà accepté par la population.

**Question :**

La charge d'éléments polluants que le lixiviat va apporter à la rivière Bourlamaque va-t-elle augmenter ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

Les exigences de rejet qui sont imposées par le ministère de l'Environnement sont très strictes. Tout est prévu dans la conception du système de traitement.

***M. Éric Morissette***

Journaliste, TVC-9

**Question :**

À l'intérieur de votre étude, on parle de 6 phases de construction ayant chacune une utilisation de 3 ans (3 cellules d'enfouissement). Selon mes calculs, cela fait une durée de vie de 18 ans. Comment prévoyez-vous atteindre une durée de vie de 22 ans ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

La durée de vie de 3 ans de chacune des phases est estimée à « environ » 3 ans. Avec l'implantation de la collecte sélective et des autres stratégies du plan GMR de la MRC, il peut s'avérer possible qu'une cellule ait une durée de vie d'un peu plus d'une année.

**Mme Doris Poulin**  
Aéroport régional de Val-d'Or

**Question :**

On sait tous que les goélands sont attirés vers les lieux d'enfouissement sanitaire et que ces goélands représentent un danger potentiel pour les avions. Est-ce que l'agrandissement du LES va attirer une plus grande quantité de goélands ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

La réglementation provinciale prévoit qu'un lieu d'enfouissement sanitaire ne doit pas être présent à moins de 5 kilomètres d'un aéroport et ne doit pas se trouver dans l'axe de la piste d'atterrissage. Cette réglementation a été respectée. Un recouvrement journalier rapide peut faire en sorte que les goélands n'aient pas accès aux déchets, et par le fait même, qu'ils ne soient pas attirés par la présence de ceux-ci.

**M. Yvon Boucher**  
Directeur général de la ville de Senneterre

**Question :**

À qui appartiendra le nouveau lieu d'enfouissement technique ? À la ville de Val-d'Or ou à la MRC de Vallée-de-l'Or ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

Le nouveau site appartiendra à la MRC de Vallée-de-l'Or et sera géré par celle-ci.

**Question :**

Est-ce que la MRC de Vallée-de-l'Or sera responsable de l'ancien site de la ville de Val-d'Or ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

Non, la MRC de Vallée-de-l'Or ne sera pas responsable de l'ancien site.

**Question :**

À l'intérieur de son plan de gestion des matières résiduelles, est-ce que la MRC a prévu un « pool » de transport ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

Oui, les coûts de transports seront les mêmes pour toutes les municipalités du territoire.

***M. Raymond Bilodeau***

Maire de la municipalité de Senneterre-paroisse

**Question :**

Est-ce que le coût d'environ 60 \$ la tonne correspond au traitement seulement ? Et advenant le cas d'un « accident » à cause de la rivière Bourlamaque, est-ce qu'une responsabilité civile de 1 000 000 \$ c'est assez ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

Effectivement, lorsqu'on parle de 60 \$ la tonne, cela correspond au coût de traitement seulement. Pour ce qui est de la responsabilité civile de 1 000 000 \$, c'est un point qui pourra être réévalué autour de la table du conseil des maires de la MRC de Vallée-de-l'Or.

**Question :**

Dans son plan de gestion des matières résiduelles, quel est le budget que la MRC a prévu allouer à la sensibilisation et l'éducation de la population ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

Le budget alloué à la sensibilisation et l'éducation de la population sera entre 40 000 \$ et 80 000 \$. La MRC prévoit, entre autre, l'élaboration d'une trousse pédagogique, la création de dépliants et de capsules radiophoniques, la production et la diffusion de messages télévisés, la mise sur pied d'une ligne « info-récup », la publication de chronique à l'intérieur des journaux locaux et la conception d'un kiosque portatif.

**Question :**

Avez-vous l'intention de faire appel à des groupes environnementaux afin de sensibiliser la population ?



**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or**

Nous sommes ouverts à toute demande et association avec un groupe environnemental si le type de sensibilisation cadre à l'intérieur du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et si ce type de sensibilisation peut nous faire sauver des coûts.

**M. Marcel Marcotte**

Directeur du service de l'urbanisme de la ville de Senneterre

**Question :**

Comment s'effectue le traitement du lixiviat avant de se rendre à la rivière Bourlamaque ?

**Réponse de Dessau-Soprin :**

Le nouveau lieu d'enfouissement technique sera muni d'étangs d'aération et de bassins de traitement expressément pour les eaux de lixiviation. Plusieurs paramètres (DBO<sub>5</sub>, DCO, Chlorure, etc.) seront traités.

**Question :**

À proximité du nouveau LET nous retrouvons plusieurs contaminants, comme les résidus miniers et le lixiviat de l'ancien LES. N'as-t-on pas peur que les rejets du nouveau LET accentuent les problèmes reliés à la rivière Bourlamaque ?

**Réponse :**

Le seul rejet qui se rendra à la rivière Bourlamaque proviendra du centre de traitement du LET. Le contexte hydrogéologique du LET et du LES diffère de l'un à l'autre, ce qui fait que les liquides ne se mélangeront pas.

**Question :**

Concernant la sensibilisation de la population, est-ce que la MRC a prévu un moyen plus rigide d'éduquer la population ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

La MRC de Vallée-de-l'Or a prévu de réglementer l'interdiction de mettre des matières récupérables à l'intérieur des sacs de récupération. Pour l'instant, aucune « police des poubelles » n'est prévue. Ce point sera à évaluer au renouvellement du plan GMR, soit en 2008.

**Question :**

Dans un souci de justification du projet, a-t-on pensé à une autre alternative que le réseau routier pour le transport des matières résiduelles ? A-t-on pensé à l'option du réseau ferroviaire ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or et de Mme Ginette Noël Gravel, présidente du comité GMR de la MRC :**

Pour ce qui est de l'étude d'impact, ce n'est pas un point qui a été étudié. Par contre, l'alternative du train a été apportée au conseil des maires, sans toutefois être prise en considération pour l'instant.

Étant donné que 80 % des matières résiduelles de la MRC se retrouvent déjà à l'enfouissement à Val-d'Or, on peut noter qu'il n'y aura qu'une augmentation de 20 % des camions de collecte des matières résiduelles sur les routes. Par contre, le train peut rester une bonne porte de sortie étant donné l'emplacement du LET par rapport au réseau ferroviaire.

**Question :**

Lorsqu'on mentionne que les DET du territoire devront être fermés d'ici deux ans, est-ce que cela vise aussi les DET privés ?

**Réponse de M. Christian Riopel de la MRC de Vallée-de-l'Or :**

Ce n'est pas tous les DET qui seront fermés. Seulement ceux se situant à moins de 100 km de route du lieu d'enfouissement technique.

**ANNEXE 1**  
**Documents visuels**

*Séance d'information publique - Rapport d'observation*



Présentation de M. René Fontaine de Dessau-Soprin



Vue d'ensemble de la salle et des personnes présentes

**ANNEXE 2**  
**Déroulement de la soirée**

## **SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE**

*Jeudi, le 10 avril 2003 – Salle de conférence, MRC de Vallée-de-l'Or*

***Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Val-d'Or  
par la MRC de Vallée-de-l'Or***

### **Déroulement de la soirée**

**1. Mot de bienvenue**

Mme Ginette Noël Gravel, présidente suppléante du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vallée-de-l'Or ;

**2. Première partie de la présentation**

M. René Fontaine, ing. - Dessau-Soprin inc.  
*Description et justification du projet*

**3. Deuxième partie de la présentation**

M. Michel Germain, géo. M.Sc. - Dessau-Soprin inc.  
*Étude d'impact*

**4. Période de questions.**

Merci et bonne soirée !

**ANNEXE 3**  
Invitation - journaux locaux

# Séance d'information

## Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or par la MRC de Vallée-de-l'Or



L'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Vallée-de-l'Or est effectuée dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé sur le territoire de la ville de Val-d'Or. Toutefois, ce dernier aura atteint sa pleine capacité dans environ deux ans. Dans ce contexte, la MRC prévoit réaliser un agrandissement du LES de Val-d'Or par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique conformément au projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles du ministère de l'Environnement.

Avant d'aller de l'avant avec le projet, la MRC invite les citoyens, dans le cadre d'une séance d'information, afin de présenter en détails l'agrandissement du LES et répondre à vos questions.

**Jeudi, 10 avril 2003 - 19 h**

**À la MRC de Vallée-de-l'Or, au 42 place Hammond, Val-d'Or**

*Veillez confirmer votre présence auprès de Mme Karine Pelletier  
au 825-7733, poste 21, avant mardi, le 8 avril 2003*



**ANNEXE 4**  
**Invitations personnalisées**

Val-d'Or, le 28 mars 2003

Madame, Monsieur  
Entreprise  
Adresse

**OBJET : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Val-d'Or  
par la MRC de Vallée-de-l'Or – séance d'information publique**

Madame, Monsieur,

L'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Vallée-de-l'Or est effectuée dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé sur le territoire de la ville de Val-d'Or. Environ 27 531 tonnes de matières résiduelles d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle sont acheminées au LES annuellement. Toutefois, ce dernier aura atteint sa pleine capacité dans environ deux (2) ans.

Dans ce contexte, la MRC de Vallée-de-l'Or a mandaté la firme Dessau-Soprin afin de réaliser l'étude d'impact du projet d'agrandissement du LES par l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) conformément au projet de *règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Cette étude répond à la directive du ministère de l'Environnement du Québec.

L'agrandissement prévu couvre une superficie d'environ 15 hectares et sa capacité d'enfouissement sera de 1 473 000 m<sup>3</sup> permettant ainsi de répondre aux besoins de la MRC pour les 25 prochaines années.

Attendu que Dessau-Soprin vient tout juste de compléter la version préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet cité en objet, la MRC souhaite vous inviter à une séance d'information afin de vous présenter le projet et accueillir vos préoccupations. Cette séance d'information aura lieu au siège social de la MRC de Vallée-de-l'Or, **au 42 place Hammond, à Val-d'Or, jeudi le 10 avril 2003, de 19 h à 22 h**. Il serait apprécié de **confirmer votre présence** à Mme Karine Pelletier, au **(819) 825-7733, poste 21**, avant le 8 avril, afin que nous puissions considérer la quantité de documents à produire remis lors de cette rencontre.

Dans l'espoir que vous serez présent à cette séance d'information ou qu'un représentant de votre organisme y soit, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

---

Christian Riopel  
Coordonnateur du service de  
l'environnement et de la foresterie

CR/kf

**ANNEXE 5**  
**Liste des invités**

Liste des invités – séance d'information publique  
**Lieu d'enfouissement technique**

Monsieur Claude Ancil  
MRN – terres  
70, boul. Québec, local 100  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 6R1

Monsieur Martin Gingras  
MRN – forêts  
1199, rue de l'Escale  
Val-d'Or (Qc) J9P 4G7

Monsieur Jocelyn Roy  
Ministère de l'Environnement  
180, boul. Rideau, bureau 1.04  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 1N9

Monsieur Jeannot Lafrance  
Abitibio inc.  
319, chemin St-Luc  
Lamothe (Qc) J0Y 1T0

Monsieur Henri Jacob  
Le Groupe REVE  
1035, route St-Philippe  
Dubuisson (Qc) J9P 4N7

Monsieur Karel Ménard  
Front commun qc gestion écolo déchets  
4200, rue Adam  
Montréal (Qc) H1V 1S9

Monsieur Jean-Guy Roy  
Le club Sentier des rendez-vous  
C.P. 33  
Val-d'Or (Qc) J9P 4N9

Monsieur André Bernard  
Dyno Nobel Ltée.  
993, rue de l'Écho  
Val-d'Or (Qc) J9P 6X5

Monsieur Denis Blais  
Ministère des Transports du Québec  
80, boul. Québec, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 6R1

Monsieur Luc Bélisle  
Société de la Faune et des Parcs du Qc  
180, boul. Rideau, bureau 1.04  
Rouyn-Noranda (Qc) J9X 1N9

Monsieur Hervé Chatagnier  
Ministère de l'Environnement  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifce Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V7

Madame Jacinthe Châteauvert  
CREAT  
199, R.R.1  
Île Nepawa (Qc) J0Z 2T0

Monsieur Daniel Beauvais  
Comité vigilance enviro. rég  
146, chemin Croinor  
Senneterre (Qc) J0Y 2M0

Monsieur Lucien Bourassa  
Le club Skimoteur  
1360, Jules Brisebois, C.P. 332  
Val-d'Or (Qc) J9P 4P4

Madame Édith Sweeney  
Ville de Val-d'Or  
855, 2<sup>e</sup> avenue, C.P. 400  
Val-d'Or (Qc) J9P 4P4

Monsieur Michel Lahaie, maire  
Municipalité de Belcourt  
219, rue Communautaire, C.P. 22  
Belcourt (Qc) J0Y 2M0

Madame Guy-An Desjardins, mairesse  
Ville de Malartic  
901, avenue Royale, C.P. 3090  
Malartic (Qc) J0Y 1Z0

Monsieur Fernand Trahan, maire et préfet  
Ville de Val-d'Or  
855, 2<sup>e</sup> Avenue, C.P. 400  
Val-d'Or (Qc) J9P 4P4

Monsieur Raymond Bilodeau, maire  
Municipalité de Senneterre-paroisse  
171, route 113 Sud, C.P. 700  
Senneterre (Qc) J0Y 2M0

Madame Ginette Noël Gravel, mairesse  
Municipalité de Rivière-Héva  
740, boul. Saint-Paul, C.P. 60  
Rivière-Héva (Qc) J0H 2H0

Monsieur Jean-Maurice Matte, maire  
Ville de Senneterre  
551, 10<sup>e</sup> Avenue, C.P. 789  
Senneterre (Qc) J0Y 2M0

Monsieur Mathieu Tremblay  
Domtar inc.  
3030 boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Qc) J9P 6Y6

**ANNEXE 6**  
**Présentation multimédia (PowerPoint)**



# Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or

## Présentation du projet

Présentée par :

René Fontaine, ing.

Michel Germain, Géogr., M.Sc.

10 avril 2003

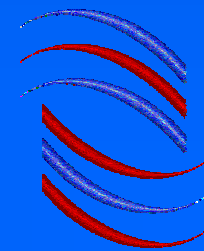




# Plan de la présentation



- **Introduction**
- **Quantités de matières résiduelles à éliminer**
- **Description du projet**
- **Synthèse de l'étude d'impact**
- **Programme de surveillance et de suivi**
- **Plan d'intervention environnemental**
- **Principales étapes et échéancier**







# Introduction

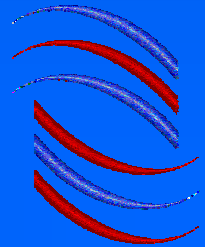


## Mise en situation

- Le LES et le DMS de Val-d'Or auront atteint leur pleine capacité d'ici environ 2 ans (début 2005);
- La MRCVO doit donc procéder à l'agrandissement du LES actuel le plus tôt possible;
- Un plan de gestion des matières résiduelles a été préparé par la MRCVO.

## But de la présentation

- Présenter le projet pour recueillir les préoccupations et pouvoir finaliser l'étude d'impact;





# Justification

- ➔ **Matières résiduelles produites en 2001 : 44 600 tonnes**
- ➔ **Scénario de référence : aucun recyclage prévu durant l'opération**
- ➔ **Scénario 1 : 30% de récupération après 10 ans (2015) et stable jusqu'en 2029**
- ➔ **Scénario 2 : 30% de récupération après 10 ans (2015), 60% après 20 ans (2025) et stable jusqu'en 2029**
- ➔ **Scénario 3 : 60% de récupération après 10 ans (2015) et stable jusqu'en 2029**
- ➔ **Scénario ultime : 60% de récupération après 3 ans (2008) et stable jusqu'en 2029 (objectifs gouvernementaux)**

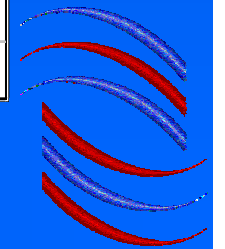


# Justification

## Projections de la quantité de matières résiduelles à enfouir par la MRCVO

- Capacité d'enfouissement : 1 473 000 m<sup>3</sup>;
- Surélévation de 19 m au-dessus du terrain naturel;
- Durée de vie estimée entre 22 (scénario 1) et 26 ans (scénario 2).

Capacité du futur LET (m <sup>3</sup> )	Scénarios	Quantité Annuelle (t.m.)	Quantité Annuelle (m3) à 0.65 t.m./m <sup>3</sup>	% de récupération ultime	Durée de vie
1473000	Pessimiste	56571	87032	0	17
	<b>1</b>	<b>42942</b>	<b>66065</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
	<b>2</b>	<b>36140</b>	<b>55600</b>	<b>60</b>	<b>26</b>
	<b>3</b>	<b>29328</b>	<b>45120</b>	<b>60</b>	<b>33</b>
	Optimiste	24986	38440	60	38





# Justification



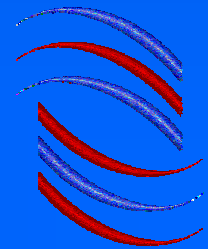
**Compte tenu du faible taux de récupération actuel de la MRCVO (2,8%) et de la moyenne provinciale (15%), il est raisonnable de penser que les scénarios réalistes sont les no 1 et no 2.**



**L'étude d'impact a donc été produite avec le scénario no 1, et selon les impacts appréhendés les plus importants sur l'environnement.**



**Au total, 1 073 733 tonnes de matières résiduelles à enfouir sur 25 ans (42 949 tonnes / année) en incluant les localités desservies par les dépôts en tranchée qui fermeront.**

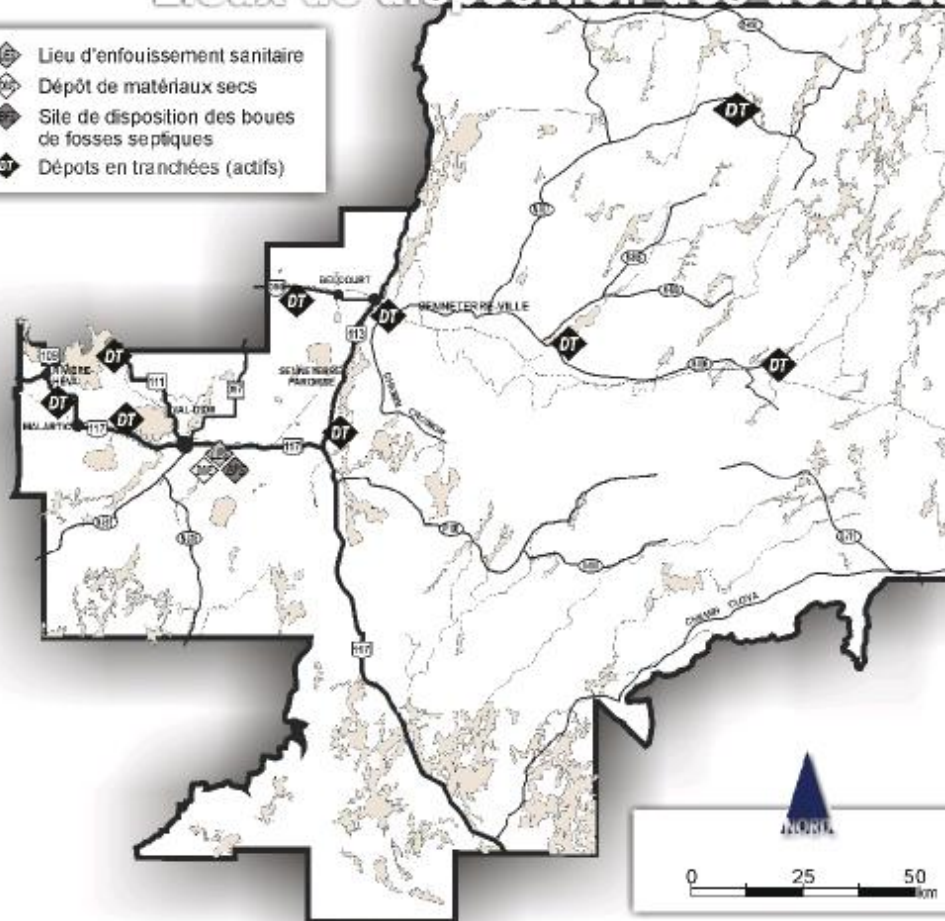


# Description du projet

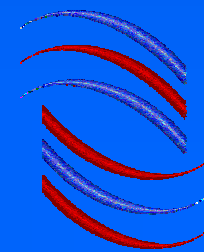


## **MRC de Vallée-de-l'Or** **Lieux de disposition des déchets**

- ◊ Lieu d'enfouissement sanitaire
- ◊ Dépôt de matériaux secs
- ◊ Site de disposition des boues de fosses septiques
- ◊ DT Dépôts en tranchées (actifs)



## Territoire couvert





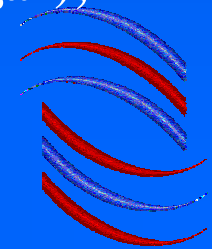


# Description du projet



➔ Les nouvelles exigences du MENV nécessitent les aménagements suivants :

- Système d'imperméabilisation à double niveau de protection, dû à la perméabilité des sols naturels;
- Système de collecte et de traitement des lixiviats;
- Recouvrement final imperméable;
- Système de collecte et d'évacuation passive du biogaz;  
Notes : Récupération active obligatoire du biogaz lorsque :  
1) la capacité du LET > 1 500 000 m<sup>3</sup> (LET MRCVO = 1 473 000 m<sup>3</sup>)  
2) l'enfouissement du LET > 50 000 t.m./an
- Équipements de suivi environnementaux (eau souterraine et biogaz);
- Chemins d'accès et aires de circulation.



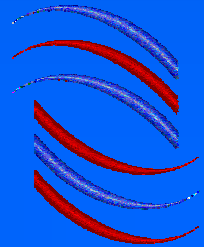


# Description du projet

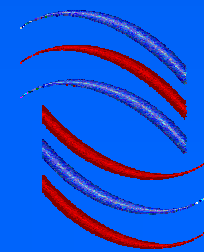
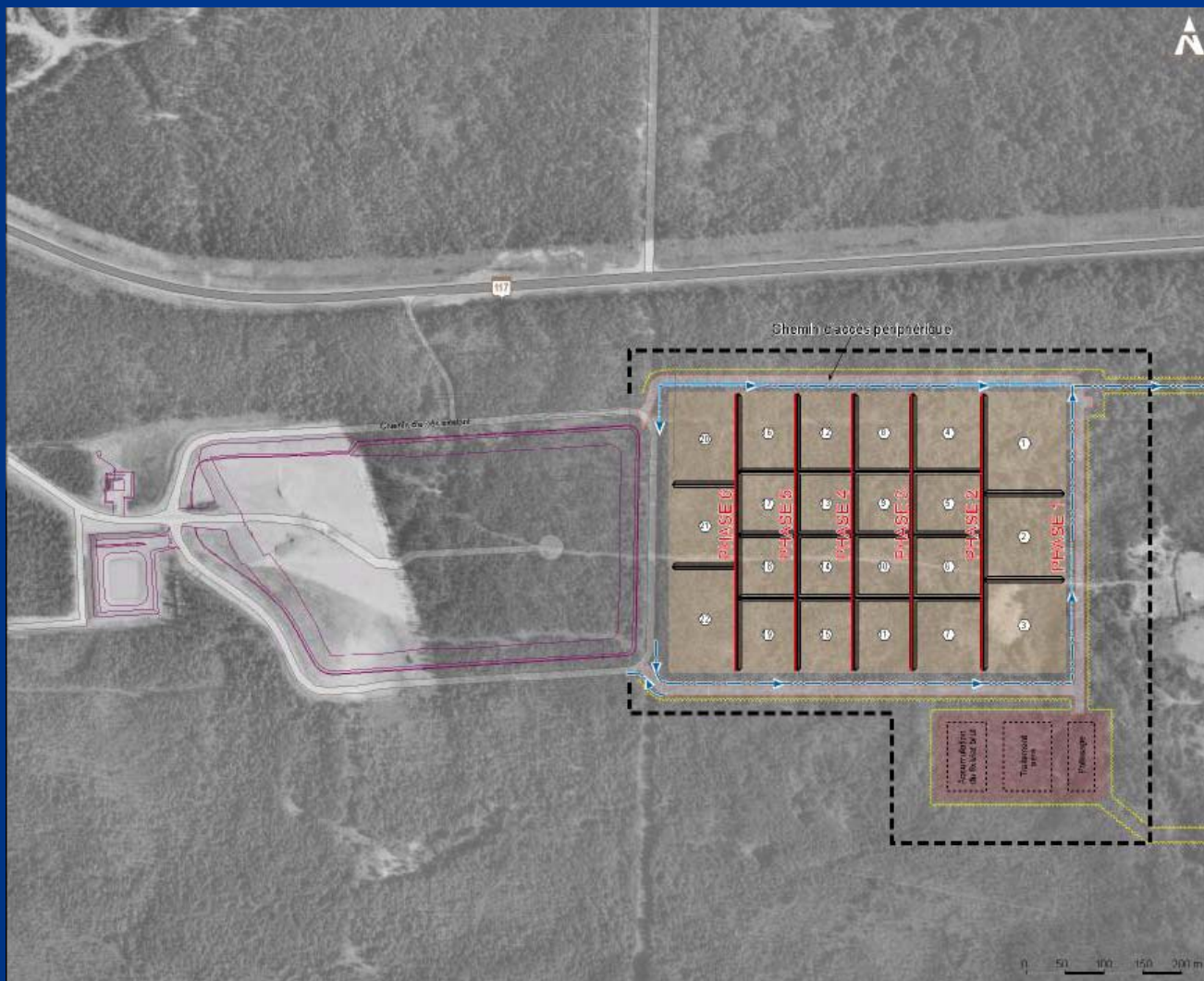


## Phases d'aménagement

- ➔ **Le LET sera aménagé progressivement en 6 phases, dont chaque phase pourra répondre à la demande sur environ 3 ans.**
- ➔ **Chaque phase comprend trois (3) cellules distinctes d'une année chacune.**
- ➔ **Le LET sera donc divisé en 22 cellules séparées entre elles par des bermes destinées à contrôler les eaux de ruissellement et le lixiviat.**



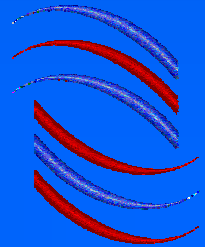
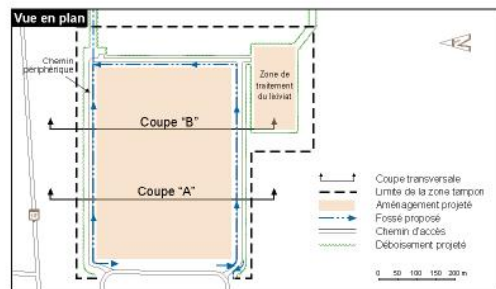
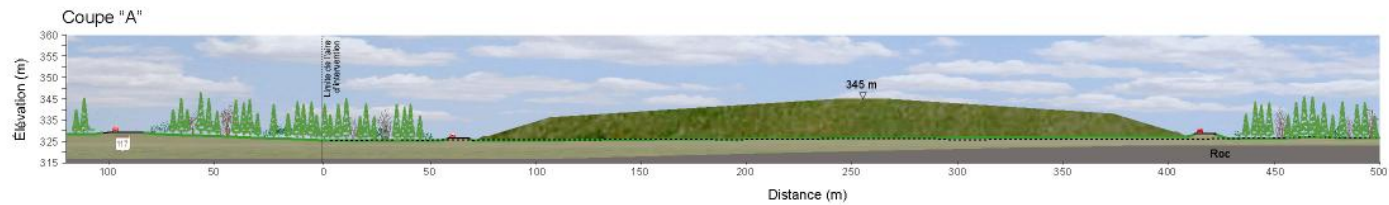
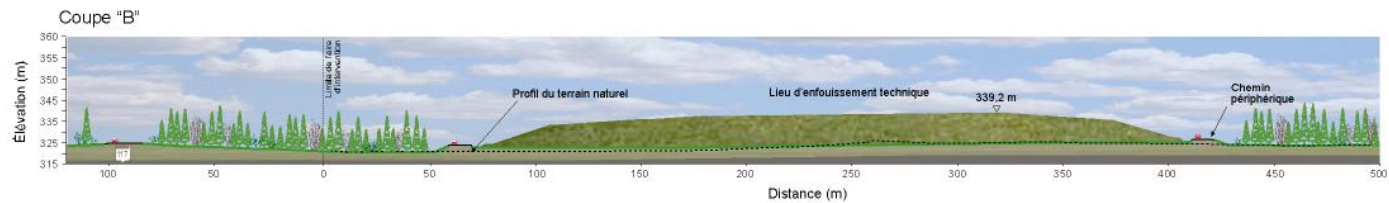
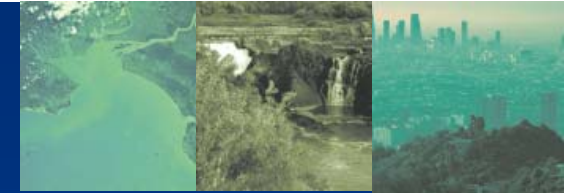
# Description du projet Aménagements proposés





# Description du projet

## Coupe schématique



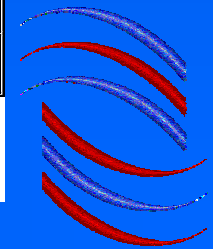
# Description du projet

## Sommaire des coûts de revient à la tonne

DESCRIPTION	COÛT GLOBAL <sup>1</sup> (\$)	COÛT ANNUEL (\$)	COÛT À LA TONNE <sup>2</sup> (\$)
<b>Ouvrages financés à long terme</b>			
1° Services professionnels, acquisition de terrain	585 000 \$	55 224 \$	
2° Chemin d'accès, réseau de suivi environnemental	348 613 \$	32 909 \$	
3° Station de traitement du lixiviat	2 652 548 \$	250 400 \$	
<b>Ouvrages financés à court terme</b>			
4° Cellules d'enfouissement (coût moyen/phase)	2 114 900 \$	624 320 \$	
<b>Ouvrages non financés</b>			
5° Recouvrement final (coût moyen annuel)	182 265 \$	182 265 \$	
<b>Sous-total</b>	na	1 145 118 \$	31,69 \$
6° Coût d'opération			22,00 \$
7° Coût postfermeture (1,95 \$/m <sup>3</sup> )			3,00 \$
<b>COÛT TOTAL</b>			<b>56,69 \$</b>

<sup>1</sup> Incluant imprévus, contingences et taxes nettes.

<sup>2</sup> Basé sur 36 140 tonnes (scénario no. 2).





# Capacité d'enfouissement de la région

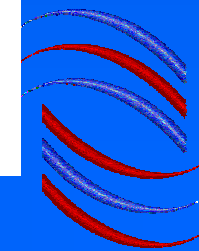
	Projet d'agrandissement du LES de Val-d'Or	LET de Rouyn-Noranda	LET d'Amos	LES de La Sarre <sup>1</sup>
<b>Type de LES ou de LET</b>	Selon projet de règlement	Selon projet de règlement	Selon projet de règlement	Selon règlement sur les déchets solides
<b>Année d'ouverture</b>	Projet (début 2005)	Décembre 2002	Printemps 2002	1988
<b>Tonnage annuel actuel (tonnes/années)</b>	NA	NA	NA	8 500
<b>Tonnage annuel moyen prévu</b>	24425 t/an	22000 t/an	12 580 à 41 500 m <sup>3</sup>	8 500 t/an
<b>Capacité d'entreposage</b>	$\frac{\text{m}^3}{\text{tonnes}}$ 1 473 000 ---	1 400 000 ---	951 440 <sup>2</sup> ---	---
<b>Durée de vie du LES</b>	25 ans	23 ans (25 ans selon décret)	23 à 76 ans (25 ans selon décret)	21 ans
<b>Coût d'enfouissement</b>	60 \$/tonne <sup>3</sup>	70 \$/tonne	60 \$/tonne	10 à 15 \$/tonne <sup>4</sup>
<b>Coût de transfert et de transport des déchets</b>	---	10 \$/tonne	8 \$/tonne	13 \$/tonne
<b>Distance de Val-d'Or</b>	7 km	115 km	75 km	170 km

1 – Données relatives au LES de La Sarre obtenues de la Ville de La Sarre.

2 – Capacité résiduelle d'enfouissement suite à la disposition de 104 000 m<sup>3</sup> de déchets entreposés.

3 – Pour un tonnage de 36 140 tm

4 – Coût d'exploitation





# Synthèse de l'étude d'impact



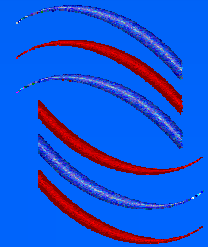
## Méthodologie

- Recherche bibliographique;
- Visites et inventaires de terrain;
- Bases de données;
- Photographies aériennes, cartes d'inventaire.



## Inventaires

- Milieu physique (eau, air sol);
- Milieu biologique (flore, faune);
- Milieu humain (occupation du sol, santé et sécurité);
- Méthodes spécialisées pour le milieu sonore, le paysage et l'archéologie.





# Synthèse de l'étude d'impact



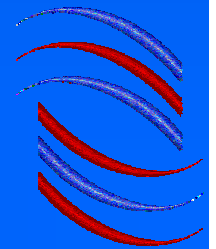
## Zone d'étude

- 2 km autour du site projeté;
- Zone d'étude élargie pour le milieu sonore et la sécurité routière, soit la route 117, du périmètre urbanisé de Val – d'Or et au secteur La Colombière à l'est.



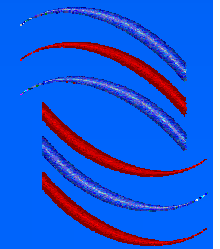
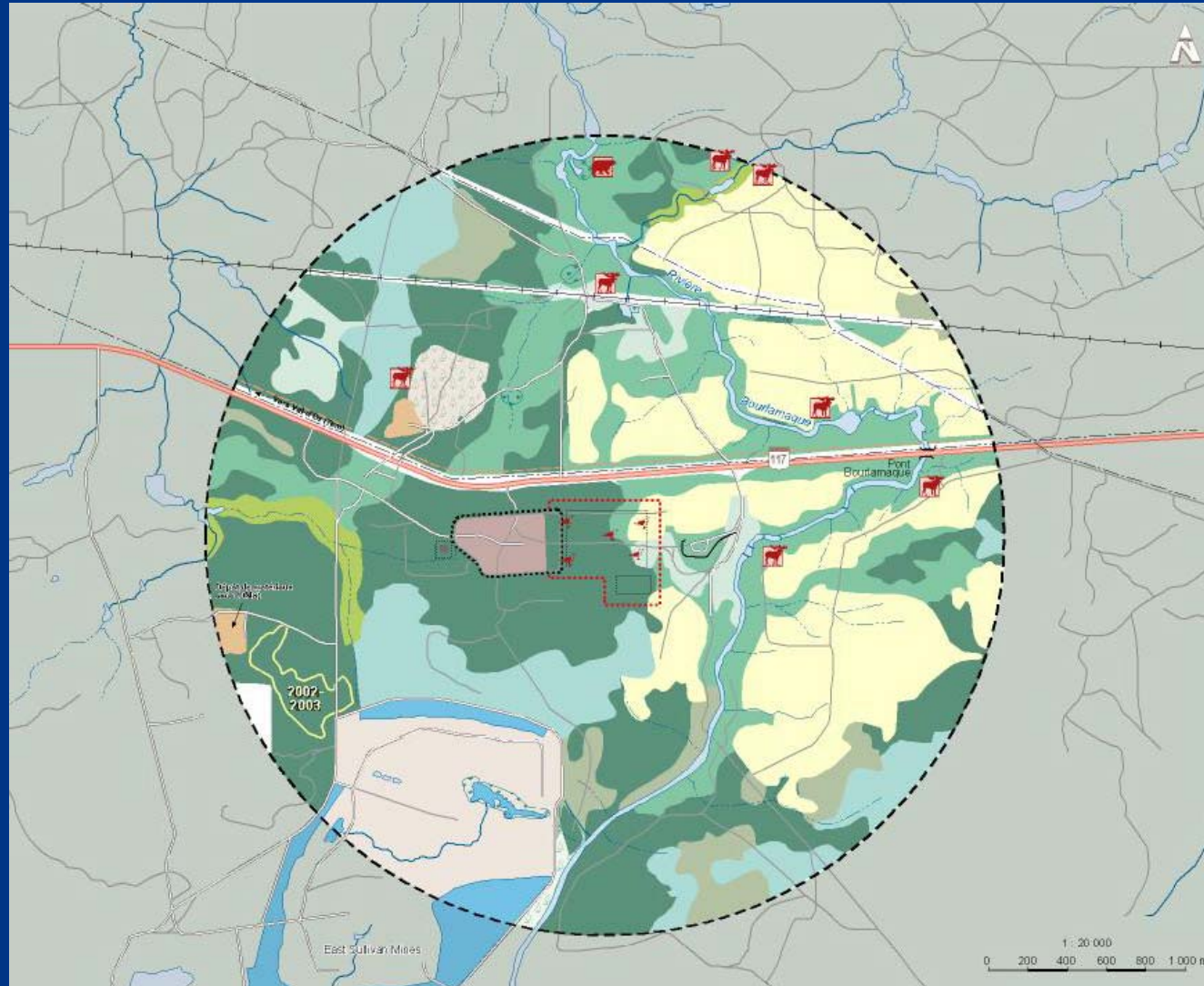
## Éléments d'intérêt examinés

- Rivière Bourlamaque (qualité de l'eau et faune aquatique);
- Qualité de l'air ambiant;
- Visibilité du site de la route 117;
- Potentiel archéologique pré-historique près de la rivière Bourlamaque;





# Synthèse de l'étude d'impact



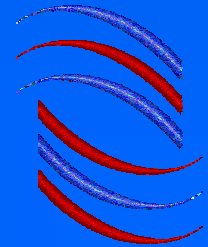


# Synthèse de l'étude d'impact



## Éléments d'intérêt (suite)

- Pas d'agriculture;
- Pas de résidences à proximité;
- Peuplements forestiers typiques de la région;
- Pas d'espèces floristiques ou fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être recensées ni d'habitats fauniques particuliers;
- Très faible occupation du territoire;
- Sentier de motoneige;
- Pas d'approvisionnement en eau potable;
- Peu d'observateurs au plan visuel.





# Synthèse de l'étude d'impact



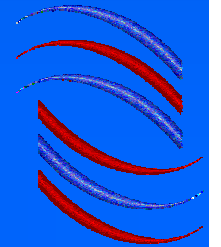
## Mesures d'atténuation en période de construction

- Surveillance de chantier;
- Précautions dans la gestion des matières dangereuses;
- Protection de la rivière Bourlamaque.



## Éléments à surveiller en période d'exploitation

- Qualité des eaux de surface et souterraine en regard du lixiviat brut et traité;
- Émissions de méthane et de composés soufrés;
- Transport des matières résiduelles, notamment celles provenant des localités auparavant desservies par un dépôt en tranché.





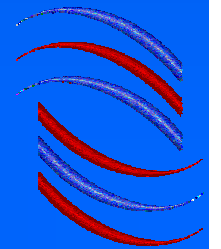


# Synthèse de l'étude d'impact



## Principales mesures d'atténuation en période d'exploitation

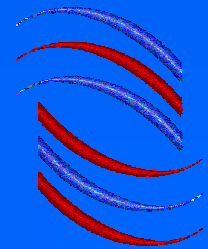
- Captage, emmagasinage et traitement du lixiviat selon les objectifs de rejets (OER) fixés par le ministère de l'Environnement;
- Contrôle de la migration des biogaz par des mesures de captage passives;
- Recouvrement journalier, puis final des matières enfouies;
- Surveillance à l'entrée du LET;
- Surveillance des opérations de transport et d'enfouissement.





# Programme de surveillance et de suivi

- Suivi de la qualité de l'air (échantillonnage 4 fois l'an dans des puits), comprenant surveillance de la migration des biogaz en périphérie de l'aire d'enfouissement;
- Suivi de la qualité de l'eau souterraine (échantillonnage 3 fois l'an dans des puits);
- Suivi de la qualité des eaux de ruissellement captées par les fossés périphériques (échantillonnage 3 fois l'an);
- Suivi des eaux de lixiviation brutes et traitées (échantillonnage 1 fois l'an);
- Inspection et pesée des matières reçues et surveillance journalière des opérations.

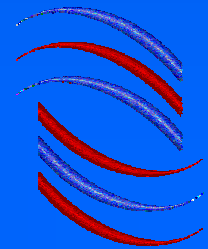




## Programme de surveillance et de suivi

**Le suivi se poursuivra pendant 30 ans après la fermeture du site, avec un échantillonnage périodique de l'eau et de l'air. Le site sera également entretenu.**

**La MRCVO déposera au MENV des lettres de garantie (300 000\$) et contractera une assurance responsabilité civile de 1 000 000\$.**

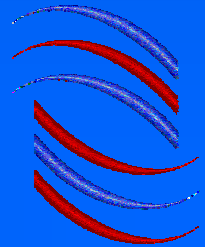




# Plan d'intervention environnemental

En cas de problème, un plan d'intervention environnemental permettra d'apporter des modifications aux installations ou aux opérations tel :

- Assurer le respect des OER pour le lixiviat traité;
- Prévenir la contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine par le lixiviat brut;
- S'assurer que le biogaz ne migre pas à la périphérie du site ou vers les bâtiments et infrastructures du LET;
- Dans le cas où les concentrations de méthane et de dioxyde de carbone excèderaient les normes, des mesures de contrôle additionnelles pourront être mise en place.





# Principales étapes et échéancier



- Dépôt de l'étude d'impact (version finale) au MENV (printemps 2003);
- Information et consultation publique du BAPE (automne 2003);
- Obtention d'un décrets ministériel (printemps-été 2004);
- Préparation des plans et devis de la première phase de construction et de la demande de CA auprès du MENV (printemps-été 2004);
- Début de l'exploitation du LET (printemps 2005).

